



## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

### Présidence : Anne Hiltpold

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nicolas Walder, Maire, et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher-Cattin, Conseillères municipales.

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont absents ou excusés : Mmes E. Cambier, M-C Cotillon et A. La Chiusa ; MM. B. Buchs, L. Coppex, P. Maulini, S. Pistis et S. Pollini.

M. Morex est désigné secrétaire du Conseil municipal en remplacement de M. Baud – qui lui-même remplace M. Maulini, absent, en tant que vice-président.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal 20 mai 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Election du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

5. Délibération administrative **111-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en vue du remplacement d'un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Carouge
6. Proposition administrative **4-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à la nomination d'un lieutenant du corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge

### **Propositions des membres du Conseil municipal**

7. Motions
8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétitions
11. Questions

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2014

L'approbation du procès-verbal du 20 mai dernier, au vu des délais, est reportée à la prochaine séance.

## 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

### **Prise de fonction du nouveau maire**

M. Walder confirme que, dès le 1<sup>er</sup> juin, Mme Lammar lui succédera en qualité de Maire de la Ville de Carouge.

### **Ultimes informations sur les enquêtes administratives au Service transport, voirie et espaces verts (STVE)**

Toutes les enquêtes sont désormais au terme de leur déroulement interne. Les dernières ont conduit à une décision de licenciement du chef de secteur de la voirie avec effet au 30 avril dernier et à la démission du chef de service. Ces faits ont pour conséquence de clore définitivement la procédure administrative.

### **Opération éco-sociale 2014 St-Julien/Tunnel**

Après les opérations éco-sociales de 2012 et 2013 aux Tours de Carouge et aux Noirettes qui ont largement atteint leurs objectifs sociaux et environnementaux, la Ville de Carouge va réaliser en partenariat avec SIG/éco21 une troisième opération éco-sociale sur la route de Saint-Julien et le secteur Tunnel cet automne.

À cette occasion, 514 ménages à revenu modeste seront munis d'appareils économes en énergie par 7 jeunes en recherche de formation ou d'expériences professionnelles.

Nouveauté cette année : les appartements seront dotés d'économiseurs d'eau sur les robinets et pommeau de douche et des joints isolants seront posés aux fenêtres, selon les besoins.

Une baisse de consommation d'énergie supérieure à 15% est visée.

La Ville de Carouge participe au coût de cette action à hauteur de 25% (soit CHF 55'000.--), tandis que les SIG et le Canton de Genève prennent en charge les 75% restant.

La Ville de Carouge se réjouit de la mise en place de cette opération qui offrira un tremplin de retour à l'emploi à 7 jeunes et de belles économies d'énergie.

Communications de Mme Lammar

Il n'y en a pas.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

## **Présentation du nouveau chef du Service voirie, espaces verts et manifestations (SVEM)**

Comme cela avait été annoncé, le Conseil administratif a retenu la candidature de M. Nils Rademacher pour le poste de chef de service SVEM à 100%.

La Ville de Carouge est très heureuse d'accueillir, dès le 1<sup>er</sup> juin 2014, M. Nils Rademacher dont les compétences professionnelles reconnues et l'aisance d'un contact humain basé sur l'affirmation de valeurs et la confiance réciproque constitueront autant d'atouts dans la conduite du service qui lui sera confié.

## **Règlement du cimetière**

Nous vous présenterons le nouveau règlement du cimetière lors de la première partie de la commission des règlements du 5 juin 2014.

Dans le cas présent, il s'agira d'une présentation formelle puisque la révision de ce texte a été initiée pour légaliser l'abandon de la gratuité des obsèques dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014 telle que ce Conseil l'a avalisé lors du vote du budget 2014.

Mes services ont par ailleurs profité de cette obligation de révision pour y inclure diverses adaptations qui rendront, après 2 ans et demi d'application, la lisibilité encore meilleure. Tous ces changements formels ont été soumis à la relecture juridique de M<sup>e</sup> Reich.

En effet, afin que le règlement puisse être appliqué dans les délais et ainsi que la loi le prévoit, l'approbation de votre Conseil ainsi que celle ultérieure du Conseil d'Etat est nécessaire. En raison des délais de dédite contractuels fixés à la fin juin, le Conseil administratif invitera votre Conseil à voter cette délibération sur le siège, lors de votre séance du mois de juin permettant son entrée en force au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Je vous informe finalement que le règlement se trouvera dès demain après-midi sur CMnet afin que vous puissiez en prendre connaissance avant la séance si vous le souhaitez.

## **Complément de réponse concernant le tri du carton et des photophores à la fin de la manifestation organisée par l'artiste Muma**

Je souhaite apporter un complément de réponse à la question de Frédéric Mino concernant le tri du carton et des photophores à la fin de la manifestation organisée par l'artiste Muma :

Vous m'aviez posé la question de savoir si le tri s'était bien fait entre les déchets en carton et les photophores. Je vous ai répondu positivement car l'ensemble des bénévoles qui ont ramassé les photophores à la fin de la manifestation avaient reçu la même consigne de tri et de nombreux containers étaient à disposition dans ce but. Le CA faisait partie de ces bénévoles et a collecté et trié tous le matériel selon cette consigne et a pu voir que tous les bénévoles sur la place de Sardaigne en faisaient autant. Certes, nous n'avons pas pu voir ce qui se passait sur la place du Marché ni aux fontaines des Tours.

Par contre, nous avons appris que les photophores ne pouvaient pas être recyclés. Dès le début du projet s'est posée la question du recyclage. Yaël Ruta, chargée de la culture, a contacté Gaëlle Haeny, chargée de l'Agenda 21, afin d'obtenir son soutien pour la recherche de solutions. Gaëlle Haeny a informé le Service cantonal des déchets, qui ne s'est pas inquiété au vu de la petite quantité (en poids cela ne représente pas grand-chose). Nous avons également proposé à la HEAD de récupérer une partie des photophores pour une éventuelle création artistique, mais ils n'ont pas donné suite. La MQ, également contactée, a répondu qu'elle en prendrait une vingtaine. Yaël Ruta s'est renseignée auprès des Biblio-

thèques de Lausanne qui organisaient un évènement similaire quelques semaines avant et ils lui ont avoué ne pas avoir trouvé de filière de recyclage. Enfin, chaque personne présente a été invitée à récupérer le nombre souhaité de photophores, information qui a été relayée dans Signé Genève par Maryelle Budry ([http : //www.signegeneve.ch/geneve/centre/le-50eme-printemps-carougeois-sera-lumineux-et-savoureux.html](http://www.signegeneve.ch/geneve/centre/le-50eme-printemps-carougeois-sera-lumineux-et-savoureux.html)).

Voilà, malgré notre bonne volonté aucune solution écologiquement souhaitable n'a été trouvée, ce que nous regrettons.

Mais reconnaissons aussi que Muma nous a invités à une soirée magique, festive, conviviale, qui a enchanté la très grande majorité des participants et des spectateurs.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il n'y en a pas.

### **4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux articles 5 et 72 et suivants du règlement du Conseil municipal, les élections ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote a lieu à bulletins secrets. Comme nous sommes 20 personnes à voter ce soir, si des membres souhaitent un vote à bulletins secrets il faudra qu'au moins 5 personnes le demandent. Aucune demande de vote à bulletins secrets n'est à relever.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu. Un nouveau candidat peut être présenté au second tour.

#### **Election à la présidence du Conseil municipal**

Mme Marti déclare que les Verts ont le plaisir et l'honneur de présenter Mme Sonja Molinari, une personne de qualité, à la présidence du Conseil municipal. Arrivée du Tessin en 1990 pour entreprendre des études de sciences politiques à Genève, Mme Molinari – une fois ses études terminées – à travailler au WWF Suisse, puis dans la gestion de projets au sein des Nations Unies dans le domaine de la coopération au développement à Madagascar, au Sénégal et, actuellement, à Genève dans une fondation d'appuis à l'enfance. Le respect de l'autre, la capacité à dialoguer dans des contextes divers – indispensables dans son champ professionnel – lui ont permis de développer des compétences aisément transférables au bureau et à la présidence de ce Conseil. Entrée au Conseil municipal en 2007, Mme Molinari a rapidement démontré une grande capacité de travail, un sérieux dans l'étude des dossiers et une préparation des séances qui sont reconnues par ses pairs. C'est ainsi qu'elle a activement contribué aux commissions de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des finances, domaine qui l'intéresse plus particulièrement. Mme Molinari est connue pour sa verve et son dynamisme, mais elle sait également faire preuve de fermeté. Toute jeune mère, le partage équitable des tâches dans son couple lui permettra d'assurer les multiples fonctions que requiert la présidence de ce Conseil. Ainsi, les Verts sont fiers de proposer Mme Sonja Molinari.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au vote.

**Mme Sonja Molinari est élue au poste de Présidente du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.**

La Présidente l'en félicite et lui remet un présent de l'administration.

*Applaudissements*

### **Election à la vice-présidence du Conseil municipal**

Mme Vaucher-Cattin propose, au nom du PLR, M. Claude Morex au poste de vice-président du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au vote.

**M. Claude Morex est élu au poste de Vice-président du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.**

*Applaudissements*

### **Election du/de la secrétaire du Conseil municipal**

M. Baertschi, au nom du groupe socialiste, souhaite présenter M. Patrick Mutzenberg – dont la présence est retardée pour motifs professionnels – au poste de secrétaire du Conseil municipal. M. Mutzenberg est un juriste travaillant au sein d'une ONG active dans la défense des droits de l'Homme. Il est père de deux jeunes enfants et prend à cœur son rôle de parent. De plus, M. Mutzenberg est un membre du Conseil municipal très impliqué qui ferait un excellent travail de secrétaire.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au vote.

**M. Patrick Mutzenberg est élu au poste de secrétaire du Conseil municipal, à l'unanimité, par 20 oui.**

La Présidente propose de faire voter simultanément les cinq autres postes du bureau pour l'année à venir, soit le poste de vice-secrétaire, premier membre, deuxième membre, troisième membre et quatrième membre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente demande des propositions pour la/le vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal.

M. Voignier propose, pour le PLR, la candidature de M. Jean-Jacques Gerster.

La Présidente demande des propositions pour la/le premier membre du bureau du Conseil municipal.

Mme Stebler, au nom du groupe Ensemble à Gauche, propose M. Jean-Marc Richard. Radicalement de gauche, M. Richard est une personne intègre, honnête, fiable et très solide. Par ces temps incertains où les valeurs de xénophobie et de méfiance envers les autres ont pris l'ascendant, il est nécessaire plus que jamais d'avoir des intellectuels et militants de gauche de la trempe de M. Richard.

La Présidente demande des propositions pour la/le second membre du bureau du Conseil municipal.

M. Stéphane Barthassat présente sa candidature.

La Présidente demande des propositions pour la/le troisième membre du bureau du Conseil municipal.

M. Michel Baud présente sa candidature.

La Présidente demande des propositions pour la/le quatrième membre du bureau du Conseil municipal.

M. Salah Ben Chaabane présente sa candidature.

La Présidente fait élire ces cinq personnes simultanément.

**Ces cinq personnes sont élues, à l'unanimité, par 20 oui.**

*Applaudissements*

M. Mutzenberg entre dans la salle.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 111-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN VUE DU REMPLACEMENT D'UN VEHICULE POUR LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE CAROUGE**

Mme Lammar fait transmettre une photographie du véhicule actuel. Celui-ci, bien que ne totalisant que 80'000 km, a 28 ans et se trouve dans un état de vétusté avancé ne garantissant plus la sécurité des passagers. Il est indispensable pour la compagnie des sapeurs-pompiers de disposer d'un véhicule de transport. Le nombre d'interventions annuelles nécessitant le véhicule s'élève en moyenne à 50. Ce véhicule de transport est également utilisé par la protection civile, notamment lorsqu'il faut transporter plus d'astreints que ne peut contenir leur véhicule et en cas d'événements extraordinaires comme l'incendie de l'hôtel du Mont-Blanc. Le remplacement du véhicule actuel est également préconisé par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) dans un courrier daté du 24 avril : « compte tenu de l'âge du véhicule et des missions qui incombent à la compagnie, il s'avère judicieux de procéder à son remplacement ». Afin de procéder à ce remplacement, les offres de quatre fabricants automobiles ont été étudiées : *Fiat*, *Ford*, *Mercedes* et *Renault*. Le véhicule *Mercedes Sprinter* a été choisi, d'une part, à cause de la non-homologation d'un des véhicules et de la difficulté à trouver des pièces de rechange sur le long terme pour deux autres ; et d'autre part, grâce à sa grande fiabilité et le fait que ce soit le véhicule utilisé par les sauveteurs auxiliaires et la protection civile. La proposition du Conseil administratif présente également l'avantage de ne faire appel qu'à des entreprises exclusivement carougeoises. Le véhicule seul coûte CHF 70'000.-. Toutefois, il est indispensable de l'adapter à ses diverses missions, notamment par le renforcement des suspensions et l'installation de feux bleus et d'un système radio ; portant le coût total à CHF 120'000.-, montant de la délibération. Enfin, Mme Lammar informe qu'il sera demandé à l'OCPAM de participer à l'achat par le biais d'une subvention.

La Présidente fait voter la prise en considération de la délibération. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de la sécurité. La Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

M. Gerster indique qu'en début de législature, un renvoi en commission aurait été compréhensible. Toutefois, en milieu de législature, les Conseillers municipaux ont eu l'occasion d'observer le véhicule et une commission supplémentaire n'apporterait rien de nouveau. En

conséquence, M. Gerster propose la discussion immédiate et le vote de la délibération.

MM. Monney et Ben Chaabane partagent l'avis de M. Gerster.

La Présidente fait voter la discussion immédiate. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne tient à saluer la recherche de subvention pour cette délibération.

M. Mutzenberg demande le kilométrage du véhicule à remplacer et le nombre moyen d'interventions annuelles.

Mme Lammar répond que le véhicule a parcouru 80'000 km depuis sa mise en service et qu'il effectue en moyenne 50 interventions par année pour les pompiers. Mme Lammar rappelle également que le véhicule est utilisé par la protection civile et, sporadiquement, pour du dépannage.

M. Monney demande ce qu'il adviendra du véhicule actuel.

Mme Lammar fait savoir qu'il n'a pas encore été discuté de ce sujet. Toutefois, un recyclage dans un autre pays ou au musée des sapeurs-pompiers est envisageable.

En l'absence d'autre demande de parole, la Présidente soumet aux votes la délibération administrative 111-2014 P.

La délibération administrative 111-2014 P est acceptée par 20 oui et 1 abstention.

#### **6. PROPOSITION ADMINISTRATIVE 4-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA NOMINATION D'UN LIEUTENANT DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE**

Mme Lammar explique que le Conseil municipal a la compétence pour nommer un officier des sapeurs-pompiers volontaires. Il y a quelques semaines, le commandant des sapeurs-pompiers a présenté au Conseil administratif la démission du premier-lieutenant Sébastien Perez, au 31 décembre 2014, après vingt-sept années de service – dont quinze passées au sein de l'état-major. Sébastien Perez est un homme d'une grande richesse intellectuelle, une personne claire d'esprit et un sapeur-pompier très attachant. Il a par ses qualités, son professionnalisme, son efficacité et son esprit de corps, dont il fait toujours preuve, énormément amené à la compagnie de Carouge. Malgré cette demande de faire valoir une retraite bien méritée, Sébastien Perez continuera son engagement au sein de la commune avec la mise en place du projet des jeunes sapeurs-pompiers.

#### *Applaudissements*

En vue de son remplacement, l'état-major a proposé au Conseil administratif M. Sylvain Juillard, engagé dans la compagnie de Carouge depuis 1990. Une fois sa formation de sapeur-pompier terminée en juin 1990, Sylvain Juillard suit, en 1991, une formation pour porteur d'appareil de protection de la respiration. En 1993 et 1996, il suit des formations sur la radio et la motopompe. En avril 1999, l'état-major l'inscrit à l'école des sous-officiers. En 2007, Sylvain Juillard suit une formation de chef d'intervention lui permettant de mettre ses qualités au service de la population en assumant la conduite des diverses interventions menées par la compagnie des sapeurs-pompiers de Carouge. En décembre 2013, le Conseil administratif a validé la demande de l'état-major des sapeurs-pompiers d'inscrire Sylvain Juillard à l'école des officiers, qu'il a brillamment réussie en mars dernier.

*Applaudissements*

M. Juillard a donc suivi toutes les formations requises. Ses compétences, son professionnalisme, sa capacité à gérer les situations difficiles et son contact agréable feront de lui un excellent officier. En conséquence, le Conseil administratif propose de nommer, au 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Sylvain Juillard au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge.

La Présidente fait voter la prise en considération de la proposition. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate. À défaut d'autre proposition, la discussion est ouverte.

En l'absence de demande de parole, la Présidente soumet aux votes la proposition administrative 4-2014 P.

La proposition administrative 4-2014 P est acceptée, à l'unanimité, par 21 oui.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **5. MOTIONS**

(Article 32 du règlement)

Il n'y en a pas.

### **6. POSTULATS**

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas.

### **7. RESOLUTIONS**

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas.

### **8. PETITIONS**

(Article 32 du règlement)

Il n'y en a pas.

### **9. QUESTIONS**

(Article 40 à 42 du règlement)



### Questions écrites

Il n'y en a pas.

### Questions orales

Mme Marti raconte que récemment une patrouille de cinq policiers municipaux a amendé des cyclistes circulant sur les voies du tram vers la place de l'Octroi. Or il y a dix ans, à la suite d'une situation similaire, le tribunal – après contestation de l'amende – avait décidé d'exempter de peine le contrevenant en raison du peu de gravité de l'infraction. Cette décision a entraîné la tolérance de cette pratique jusqu'aux événements récents. Mme Marti demande au Conseil administratif que les cyclistes puissent pour leur sécurité circuler sur cette voie, d'autant plus qu'il y aura prochainement un contresens cyclable à la rue St-Joseph.

Mme Lammar explique qu'il est toujours interdit de circuler à cet endroit, mais qu'en effet le tribunal a jugé qu'un cycliste circulant sur ce tronçon n'était pas susceptible d'être condamné. Les événements de la semaine sont malheureux et les amendes infligées à cet endroit seront annulées. Toutefois, il n'y a pas d'impunité pour les cyclistes et des contrôles continueront d'être effectués – et les amendes conséquentes infligées – sur des tronçons plus dangereux, tels que la rue Ancienne. Il y a des prises de contact avec la Direction générale des transports (DGT) afin de clarifier la situation.

M. Walder confirme que le Conseil administratif a d'ores et déjà émis le souhait de permettre aux cyclistes de circuler sur les voies de tram lorsqu'il n'y a pas d'autres accès, notamment le contresens de la rue Ancienne et la place de l'Octroi. Actuellement, les TPG s'opposent à une telle permission en arguant la fréquence élevée des trams – qui devrait s'accroître avec l'arrivée du tram 18. Toutefois, la discussion aura lieu lors de la réfection du pont de Carouge. M. Walder relève que la position du canton n'est pas liée à celle des TPG en rappelant le changement de législation permettant le transport de cyclistes avec leurs vélos contre l'avis des TPG. En parallèle, M. Walder invite les Conseillers à formuler leur demande devant la présidente des TPG et le directeur des infrastructures à la séance publique de demain.

Mme Marti remercie pour les réponses et souhaite signaler qu'elle n'est pas pour l'impunité des cyclistes, mais que les règles peuvent être transgressées par d'autres règles pour des motifs de sécurité.

M. Wolfisberg explique qu'il a été approché par un citoyen au sujet des nombreuses incivilités ayant eu lieu dans le périmètre du Vieux-Carouge dans la nuit du samedi au dimanche passé. Ce citoyen lui a remis un dossier comprenant des photographies attestant la gravité des actes commis. Une semaine auparavant, M. Wolfisberg a été témoin de l'incendie d'une poubelle par trois jeunes à la rue St-Victor. M. Wolfisberg suggère un contrôle accru des agents de police municipale (APM) entre 2h et 5h.

Mme Lammar assure qu'il y a des passages réguliers de la police municipale dans ce périmètre et dans ce créneau horaire – puisqu'il coïncide avec la fermeture des bars et que la police municipale est compétente pour relever les infractions à la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH). En revanche, il est évident que la police municipale ne peut pas être partout en même temps. Mme Lammar invite à appeler le numéro de portable de patrouille de la police municipale (079/122.17.17) dès qu'une incivilité ou un problème est constaté.

M. Wolfisberg rétorque que le même citoyen a tenté, sans succès, d'atteindre la police municipale au numéro indiqué le dimanche matin à 6h. Par conséquent, c'est vers le numéro de la police cantonale qu'il a dû se diriger. Selon M. Wolfisberg, la réponse du Conseil adminis-

tratif est insatisfaisante et tous les weekends, au réveil à 3h du matin, c'est le même scénario avec plus ou moins de déprédations.

Mme Lammar explique qu'il n'y a qu'une patrouille disponible dans ces créneaux horaires. En effet, avec un effectif de 21 APM pour assurer toutes les plages horaires, il est difficile d'avoir plusieurs patrouilles simultanées à 3h du matin. Elaborer un planning avec un effectif limité, de grandes plages horaires 7 jours sur 7 et qui respecte le droit du travail n'est pas une tâche aisée. Toutefois, les directives données aux APM comportent un passage fréquent dans le Vieux-Carouge aux horaires mentionnés.

M. Wolfisberg remercie pour les réponses et demande si l'emploi de « chuchoteurs » est d'actualité.

Mme Lammar répond que le Conseil administratif soutient ce projet qui est prêt. Toutefois, ce projet a un coût et la situation budgétaire 2013 n'a pas permis sa mise en place. Il sera présenté lorsque les finances le permettront.

## Discours du Vice-Présidente

M. Baud souhaite remercier la Présidente pour cette année passée très vite grâce à son excellente gestion et direction. M. Baud lui remet un cadeau de la part du Conseil municipal.

*Applaudissements*

## Discours de la Présidente

*Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères administratives,  
Chers collègues, chers amis, cher public,*

*J'aimerais tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de cette année.*

*Je vous avoue ce soir que mes sentiments sont partagés.*

*J'ai eu tellement de plaisir durant cette année que je suis un peu triste de laisser ma place.*

*Cette fonction de présidente est effectivement très enrichissante, et ne se limite de loin pas à vous donner ou vous couper la parole.*

*Cette fonction engendre quelques obligations de représentation, mais que j'ai honorées avec bonheur, au sein de diverses manifestations communales, d'assemblées générales d'associations ou d'autres événements, où j'ai eu souvent eu l'occasion de prononcer quelques mots.*

*D'ailleurs, j'ai même cru à un bizutage en juin 2013, car je n'ai été informée que 15 minutes avant un de mes tous premiers discours, à la halte garderie des caroubiers. Ceux qui y étaient s'en souviennent peut-être encore.*

*J'ai vécu des moments très festifs et agréables, et d'autres moins drôles. Je pense en particulier aux obsèques de notre collègue René Gevisier, pour qui j'ai une pensée encore ce soir.*

*J'ai aussi passé de bons moments à ce pupitre, en agréable compagnie, à partager verres d'eau, Ricola et tic-tac avec mes voisins de gauche et de droite. J'aurais aimé remercier mon vice-président, Pierre Maulini, qui m'a énormément facilité la tâche, en scrutant et notant très attentivement toutes vos demandes de paroles, mais vous lui transmettez, Mme la future présidente, comme diraient certains.*

*Je remercie également notre secrétaire, qui a eu le mérite de lire les nombreuses et longues questions écrites qui ont été déposées durant cette année passée.*

*Je dois avouer que j'ai aussi eu quelques sueurs froides, à compter le nombre d'amendements du budget 2013bis, lors de ma première séance.*

*Il m'est arrivé aussi de m'emporter, et je vous demande ce soir de bien vouloir m'en excuser. Je n'ai aucune excuse, mais entre ceux qui vous font des grands signes, pensant que vous avez oublié de leur donner la parole, ceux qui vous font des gros yeux, pensant que vous violez le règlement en laissant parler d'autres collègues, et ceux qui pensent à si haute voix que vous les entendez jusqu'ici, pensant que personne ne les entend, la pression devient parfois intenable !*

*Je vous remercie encore pour votre indulgence, lorsqu'il m'est arrivé de vous demander de revoter, mais comme je l'ai dit et redit, il est impossible de voir toutes les mains levées depuis ce côté de la salle. J'hésite d'ailleurs à faire un amendement au prochain budget pour rallonger la ligne de biens, services et « matériel » pour avoir une table plus large, ou un alignement de tables, amovibles, comme au carnotzet. Ceci permettrait à certains partis de se déplacer au fur et à mesure, au gré des votes, ou d'éviter un débat au début de la prochaine législature.*

*J'aimerais encore adresser des remerciements tout particulier à mon groupe et mes collègues du PLR, qui ont beaucoup souffert durant cette année. Il semblerait que j'aie été beaucoup plus dure avec eux qu'avec les autres collègues, pensant que eux au moins ne m'en tiendraient pas rigueur. Ils ont été particulièrement compréhensifs, même si je crois savoir que leur patience a gentiment atteint ses limites, et les en remercie encore une fois. Je soulignerai encore leur soutien indéfectible à Munich et je me réjouis de les voir reporter bientôt leur costume traditionnel bavarois.*

*Comme je le disais, mes sentiments sont partagés ce soir, entre tristesse et bonheur.*

*Le bonheur, c'est de retrouver ma place à côté de mes collègues, et de retrouver ma liberté d'expression. C'est en effet très frustrant de ne pas pouvoir intervenir sur tous les sujets dont vous débattiez, et je me réjouis de pouvoir relever la main, faire des grands gestes et des gros yeux à notre nouvelle présidente.*

*Je lui souhaite d'avoir autant de bonheur que moi durant cette année à venir. Je suis sûre que la frustration qu'elle ressentira aussi (la connaissant) sera largement compensée par les aspects positifs de cette fonction de première citoyenne qu'elle assumera avec brio, j'en suis sûre aussi.*

*Je ne terminerai pas sans remercier notre secrétaire général, notre procès-verbaliste, et tout le personnel de l'administration qui préparent nos séances et qui m'ont très bien assistée durant toute cette année.*

*Voilà, assez parlé, place à la Garden party !*

La Présidente lève la séance à 19h30.